Nom prénom parents A xx, le

Adresse

Es qualité de représentants légaux de l’enfant né le

Madame, Monsieur le Directeur,

Nous soussignés parents de l’enfant XX, scolarisé en classe de XX au sein de votre établissement en classe de XX exigeons que ce dernier porte désormais un masque de protection durant les périodes de classe.

Vous n’êtes pas sans savoir que, le variant Omicron, qui semble désormais majoritaire, est très contagieux et semble plus virulent envers les enfants, y compris les enfants les plus jeunes, en témoignent les récents chiffres d’hospitalisations dans les services de pédiatrie.

Au vu du mode de transmission par aérosols désormais largement documentée par la Science, le masque représente probablement la mesure barrière la plus protectrice.

Le protocole sanitaire, ainsi que la Foire Aux Questions sur le site du Ministère de l’Education Nationale datée du 8 décembre 2021, proscrit le port du masque pour les enfants de maternelle.

Ce document ne nous paraît pas constituer une décision administrative et **n’est donc pas opposable**, comme a pu le considérer le Conseil d’Etat, dans l’ordonnance du 1er juin 2021, n° 452502, laquelle indiquait que le Protocole ne constitue pas une norme mais « *est destiné à rassembler des règles de bonne conduite et à fournir des recommandations* ». (Considérant n°8).

Aussi, aucun refus de port de masque ne saurait être fondé sur ces dispositions.

Cordialement,

Signature